

AMENAGEMENT DU SITE DE SOQUENCE

MESURES COMPENSATOIRES DU STADE OCEANE

CONTEXTE

Par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2010, la CODAH a mis en œuvre des mesures compensatoires dans le cadre de la construction du Stade Océane, notamment pour une espèce cible le Lézard des Murailles.

Un comité de suivi, composé de représentants de la DREAL, l'ONEMA, l'ARHEN, EPLH et la CODAH, a été mis en place dès février 2011 pour assurer la mise en œuvre des mesures environnementales dans l'objectif d'évaluer l'état de la biodiversité obtenue après la réalisation des travaux.

Les principaux aménagements à proximité du stade ont été réalisés entre 2011 et 2012 pour une surface de 35 325 m² contre 31 745 m² attendu à l'arrêté.

Ils se composent d'un corridor écologique constitué de ballasts et bordé d'une lisière arborée, de murets de gabions empierrés longés de noues sèches végétalisées et de bassins et noues humides.



Photos : corridor et talus végétalisé au sud du site août 2016 (source ONF)

Le projet de construction a évolué en cours de réalisation, nécessitant le déplacement du parking bus à l'est du stade sur la zone de Soquence.

En conséquence, la zone de 2 ha dédiée au Lézard des Murailles a dû être repensée en prenant en compte ces aménagements.

Il a été décidé de reporter sa réalisation afin de mener une réflexion sur un nouvel aménagement en tenant compte notamment des résultats des inventaires faunistiques engagés par la CODAH avec l'ONF depuis 2012.

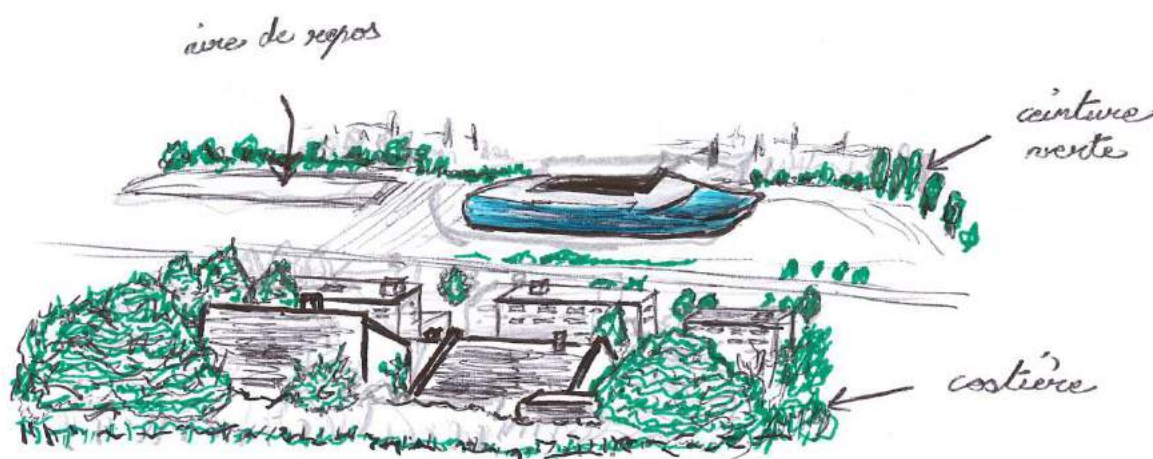
DES AMENAGEMENTS PROPICES AU DEVELOPPEMENT DES ESPECES

Au regard des résultats des inventaires et notamment ceux du suivi du Lézard des Murailles, la CODAH a évoqué au comité de suivi en septembre 2016 une nouvelle orientation d'aménagement propice au développement de la biodiversité du site.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Lézard	18	55	41	159	215

Dans cette proposition l'objectif est de reconstituer une zone de nature ordinaire favorable au développement des reptiles conformément à l'arrêté préfectoral (lézard des murailles et orvets fragiles) tout en créant un biotope plus diversifié.

L'aménagement proposé doit s'inscrire dans la continuité du corridor écologique et de la lisière boisée existants au sud du stade. Cette zone contribuera à poursuivre la trame écologique locale mais également en « pas japonais » avec la costière au nord et la parcelle boisée au sud dans l'enceinte ferroviaire.



Croquis : insertion paysagère de l'espace dédié au Lézard juin 2016 (source CODAH)

Une place importante sera laissée au développement spontané de la végétation avec des compositions simples. Les espèces végétales seront d'essence locale et la gestion du site sera extensive et la plus réduite possible afin de limiter les interventions et les perturbations de la faune.

Depuis la présentation de cette hypothèse au comité, le territoire de l'agglomération havraise a été retenu pour accueillir des matchs de la coupe du monde féminine de football en juin 2019.

Cet évènement nécessite d'avoir des terrains d'entraînement à proximité du stade d'accueil de la compétition. Le site de Soquence présente des conditions favorables à l'installation de ces équipements.

La CODAH et le HAC ont donc travaillé sur un projet d'ensemble permettant de redonner une véritable fonction environnementale au site.



Plan : aménagement de Soquence mars 2018 (source ACAUM)

Le projet global sur le site de Soquence se compose de différents espaces, dont la zone de 2 ha dédiée aux reptiles conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral. Cette zone est isolée de l'activité sportive et représente une surface de minimum de 20 000 m².

Un **corridor constitué de ballasts** longera le Sud de la zone et assurera une perméabilité avec l'existant au Sud du Stade Océane pour le Lézard des Murailles.

La **plaine** dédiée au Lézard des Murailles viendra ceinturer la voie de servitude (accès secours et réseau ferré) au Sud et à l'Est et sera constituée **de petits talus, de zones d'empierrement, de hautes herbes de type prairial, d'arbustes et d'un bosquet**.

La trame végétale en multi-strate sera composée d'arbres de hauts jets mais également de buissons denses favorisant le maintien de l'avifaune pour des espèces spécifiques comme la Bouscarle de Cetti.

Une **noue paysagère**, gérant la collecte des eaux pluviales du site, formera **une zone humide** constituant un réservoir intéressant pour le développement des insectes et des oiseaux.

Les terrains engazonnés du projet sportif présentent l'intérêt de former une continuité dans la trame verte du site.

Enfin, le **talus végétalisé et planté** au Nord sert d'accroche à l'ensemble en formant une frange végétale entre le Nord Est et le reste du parc paysager.

Ces aménagements répondent aux obligations de l'arrêté préfectoral pour les reptiles et permettent également de créer un biotope favorable aux oiseaux et insectes.